

CONGRES NATIONAL du SNETAP-FSU  
Motion particulière Enseignement Maritime

L'actuel projet de rénovation des bacs maritimes porté par la Direction des Affaires Maritimes et de l'Inspection Générale de l'Enseignement Maritime suscite de profondes inquiétudes dans les lycées maritimes. Le Congrès National du SNETAP-FSU réuni à Laval du 17 au 20 mai 2017 rappelle sa totale opposition à un projet qui pourrait se traduire par un abaissement des qualifications (avec la perte du brevet 3000 KW du bac pro Électromécanicien Marine), une amputation de la dimension professionnalisante du bac pro avec la création de secondes de détermination regroupant les filières Pont et Machine. Un tel projet s'il venait à être mis en œuvre aurait des conséquences désastreuses pour l'attractivité future de l'enseignement maritime.

A cette forte et légitime inquiétude, s'ajoute un projet de décret relatif à la protection des jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans embarqués à bord des navires. Si le SNETAP-FSU rappelle son attachement profond à la protection et à la sécurité des mineurs, ce projet en l'état est inapplicable dans les faits et incompatible avec les exigences professionnelles de l'enseignement maritime.

Au regard des risques que ce projet de rénovation des bacs professionnels et le projet décret pour les mineurs embarqués font courir, le Congrès National du SNETAP-FSU appelle l'ensemble des personnels des 12 lycées maritimes à se mobiliser très fortement dans les semaines à venir pour faire échec à ce que nous considérons comme une véritable régression pour l'enseignement maritime français.

Le SNETAP-FSU accompagnera la mobilisation des personnels des lycées maritimes en pesant de tout son poids. D'ores et déjà, il sollicite en urgence une audience auprès du Directeur des Affaires Maritimes et du cabinet de la nouvelle Ministre des Transports, Mme Élisabeth Borne. Notre organisation syndicale envisage parallèlement d'intensifier sa campagne de presse, de rencontrer les organisations professionnelles, les 4 Directeurs Inter Régionaux Maritimes et les Conseils Régionaux concernés, et si le besoin le justifiait, de déposer un préavis de grève au mois de juin.

Laval, le 18 mai 2017